

# ASSEMBLÉE NATIONALE

12 octobre 2023

---

PLFSS POUR 2024 - (N° 1682)

Rejeté

## AMENDEMENT

N ° AS1468

présenté par

M. Peytavie, Mme Garin et Mme Rousseau

-----

### ARTICLE 26

Compléter l'alinéa 6 par les mots :

« et l'informe de l'existence de l'aide au répit proposée par les organismes mentionnés à l'article L. 723-1 du présent code ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Nul ne peut nier la souffrance de nos agriculteurs et agricultrices.

Le présent amendement des député.es écologistes a vocation à systématiser l'information des travailleurs agricoles de l'existence de l'aide au répit proposée par la MSA, afin d'en généraliser davantage son recours.